Safety Data Sheet
Product Identifier

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres moyens d'identification	Non
Usage recommandé	Revêtement de protection à composant unique
Restrictions d'utilisation	Contact alimentaire, eau potable
Identificateur du fournisseur initial	Liquid Rubber Canada Inc. #16-1150 Eighth Line, Oakville, ON L6H 2R4, CANADA

Numéro de téléphone en cas d'urgence 1-855-451-5820 – 24 hrs a day

Dans un cas d'urgence contacter	911
Alberta / Territoires du Nord-Ouest (PADIS):	1-800-332-1414
Colombie-Britannique (DPIC):	1-800-567-8911
Manitoba:	1-855-7POISON (1-855-776-4766)
Nouveau-Brunswick:	911
Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard (IWK):	1-800-565-8161
Ontario (CAO):	1-800-268-9017
Québec (CAPQ):	1-800-463-5060
Saskatchewan (PADIS):	1-866-454-1212
Yukon:	(867) 393-8700

D'urgence, transport: Veuillez contacter CANUTEC au 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire (24 h)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Non classé selon le SIMDUT 2022

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans objet.
Mention d'avertissement	Sans objet.
Mention(s) de danger	Sans objet.

Conseil(s) de prudence

précautions	Sans objet.
générales	Sans objet.
Intervention	Sans objet.
Stockage	Sans objet.
Élimination	Sans objet.
Contient	Aucune connue.
Autre étiquetage	Sans objet.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Produit/composant	CAS No.	Concentration (%w/w)	Classification	Note
1-phenoxypropan-2-ol	770-35-4	1-3 %	Eye Irrit. 2, H319	n/a
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one;1,2-benzisothiazolin-3-one	2634-33-5	<0.05%	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318	n/a

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles.

Autres informations
-

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers secours

Généralités
Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation
En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.

Contact cutané
En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

Contact visuel
Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.

Ingestion
Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.

Brûlure
Sans objet.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune connue.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traiter selon les symptômes.

Informations pour le médecin.
Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction
Sans objet.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.
Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :
Les oxydes de carbone (CO / CO2)

Conseils aux pompiers
Pas d'exigences particulières.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement
Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

Référence à d'autres rubriques
Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Les compatibilités en matière de conditionnement
A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Conditions de stockage
10-30°C

Matières incompatibles
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants puissants

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

ONTARIO

Ethyl 3-ethoxypropionate
Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 50 ppm / 300 mg/m^3

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

Contrôles de l'exposition
Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition
Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition
Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques
La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène
Se laver les mains après utilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement
Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle
Généralités
Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée			

Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.	N/A	N/A

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	0.56	>240 mins	EN374-2, EN374-3 EN388

Protection des yeux

Type	Normes
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN ISO 16321-1
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166
Écran facial	EN ISO 16321-1
Écran facial	EN166

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Bluish Milky White
Odeur	Acrylic
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	8.5
Densité (g/cm^3)	1,05
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Caractéristiques des particules	Aucune information disponible
Changement d'état	
Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Le point/l'intervalle de ramollissement (°F)	Ne s'applique pas aux liquides.
Point d'ébullition (°C)	100
Pression de vapeur	Aucune information disponible

Densité de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie	
Point d'éclair (°C)	100
Inflammabilité (°C)	Le matériau n'est pas combustible.
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Limite d´explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble
n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)	Aucune information disponible
Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
Autres informations Sensibilité aux chocs	Non
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Water
D'autres paramètres physiques et chimiques	Aucune information disponible.
Capacités oxydantes	Aucune information disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucune information disponible.

Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

Possibilité de réactions dangereuses
Aucune connue.

Conditions à éviter
Températures extrêmes
Gel

Matières incompatibles
Acides forts
Bases fortes
Agents oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Sensibilisation respiratoire

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Sensibilisation cutanée

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Cancérogénicité

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Conclusion :	Aucun effet nocif observé

Toxicité pour la reproduction

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Effets sur le long terme

Aucune connue.

Autres informations

Aucune connue.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Valeur :	Adopter de bonnes pratiques de travail, afin que le produit ne soit pas rejeté dans l'environnement.

Persistance et dégradabilité

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Conclusion :	-
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer
Conclusion :	-
Autres informations :	Aucune donnée n'est disponible.

Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Autres effets néfastes
Aucune connue.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets
Aucun des composants n'est répertorié

Étiquetage spécifique
Emballages pollués
Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	UN / ID	UN proper shipping name	Hazard class(es)	PG*	Env**
TDG	-	This product is not regulated		-	No
IMDG	-	This product is not regulated		-	No
IATA	-	This product is not regulated		-	No

* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement

Autre
Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.
TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.
IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. .

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Sans objet.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Aucune information disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Listes canadiennes
LES
Aucun des composants n'est répertorié

Liste intérieure
Liquid Rubber Concrete & Stone Sealer est répertorié

Limites d'utilisation
Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique
Pas d'exigences particulières.

Autre
Sans objet.

Évaluation de la sécurité chimique
Non

Sources
Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3
H302, Nocif en cas d'ingestion.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1
Aucune connue.

Abréviations et acronymes
ANSI = L'American National Standards Institute
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
COV = Composés Organiques Volatils
DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires
DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses
LES = Liste extérieure des substances
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL = Limite d'exposition de courte durée
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Date de la dernière révision – 1er Janvier 2025

Liquid Rubber Canada Inc. croit que l'information contenue dans le présent document est exacte; toutefois, Liquid Rubber Canada Inc. ne peut assumer aucune garantie quant à cette exactitude et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation des renseignements contenus dans le présent document qui ne sont pas destinés et ne devrait pas être interprétés comme des conseils juridiques ou comme une garantie du respect des lois fédérales, provinciales ou locales. Toute personne utilisant ce produit devrait réviser toutes les lois, règles ou règlements avant son utilisation, y compris, mais sans s'y limiter, les réglementations fédérales, provinciales du Canada et des états des États-Unis.

NULLE GARANTIE DE COMMERCIABILITÉ, EXPRESSE OU IMPLICITE, NE S'APPLIQUE À UNE FIN PARTICULIÈRE OU AUTREMENT.